

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, le règlement suivant :

N° 1254-2021 Règlement composite modifiant le Règlement 782-2013 sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin d'exiger un rapport d'un professionnel pour les branchements privés et certaines définitions contenues au règlement de zonage 820-2014

1. La section I de ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 21 juillet 2021, et la section II entrera en vigueur à la suite de son approbation par la MRC de Rimouski-Neigette. Un avis public à cet effet sera publié le moment opportun.
2. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE 21^e JOUR DE JUILLET 2021



Le greffier
Julien Rochefort-Girard, avocat